CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020 :

Convocations : 16/07/2020

Excusé : néant

Secrétaire de Séance : Monsieur Damien KLINKEBERG

Affectation du résultat 2019 :

Le conseil municipal, après avoir entendu le résultat approuvé du compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat N-1 Investissement 9 863.48 €
Fonctionnement 64 719.52 €
Virement à la Section Investissement 0.00 €
Résultat de l'exercice 2019 :
Déficit d'Investissement - 49 914.06 €
Déficit de Fonctionnement - 10345.91 €
Restes à réaliser 2019 : 0.00 €
Résultat à prendre en compte pour l'affectation du résultat :
Section d'Investissement - 40 050.58 €
Section de Fonctionnement 54 373.61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCDT FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 54 373.61 €
Affectation obligatoire :
Couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virt prévu au BP (cpte 1068) 40 050.58 €
Solde disponible affecté comme suit :
Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002) 14 323.03

Budget Primitif Commune 2020 :

Les conseillers municipaux votent le budget primitif 2020 à l'unanimité et comme suit :
Section de Fonctionnement 240 356.98 (en dépenses et recettes)
Section d'Investissement 546 532.58 (en dépenses et recettes)

Budget Primitif Prestation Services Eau et Assainissement 2020 :

Les conseillers municipaux votent le budget primitif, Prestation de Services Eau et Assainissement, 2020 à l'unanimité et comme suit :
Section de Fonctionnement 19 600.00 (en dépenses et recettes)

Désignation des délégués aux Syndicats Intercommunaux : SMBMA (Syndicat d'Aménagement de la Marne et ses affluents) Retrait de délibération :

Le conseil municipal, vu la délibération du conseil prise le 11 juin 2020, sur demande des services de la Préfecture,
Décide, à l'unanimité, de retirer la délibération 2020012 désignant par erreur des délégués au Syndicat d'Aménagement de la Marne et ses affluents (SMBMA).

Comptes-rendus de réunions :

SIVOM Les Colchiques : L'élection du nouveau bureau a eu lieu dernièrement, Madame Audrey DUHOUX a

été élue Présidente.

Conseil d'Ecole : le conseil d'école s'est réuni en juin dernier.

Agglomération de Chaumont : L'élection du nouveau bureau a eu lieu dernièrement, Monsieur Stéphane MARTINELLI a été élu Président.

Bâtiment 2 rue de la Biche :
Le Maire fait le point sur le dossier financier et sur celui des travaux projetés du futur commerce.

Questions diverses :
Camping :
Le Maire informe les conseillers municipaux des premiers chiffres de fréquentation du terrain de camping, qui s'avèrent plutôt favorables par rapport à la situation sanitaire actuelle.